



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

REUNION MAIRIE / ASEP DU 28 NOVEMBRE 2025

COMPTE RENDU

ANNEXE : Echanges sur le projet de bâtiment en lieu et place du « Petit Robinson »

Synthèse de l'ensemble des communications officielles transmises à la Mairie ainsi qu'aux adhérents de l'Association suite aux réunions MAIRIE / ASEP et présentations faites en Assemblée Générale en 2024 et 2025, depuis l'origine de la connaissance par l'Association d'un projet de réalisation de bâtiment en lieu et place du « Petit Robinson ».

L'ensemble de ces informations a été communiqué à nos adhérents, et sont disponibles publiquement sur le site de l'ASEP.

➤ CPTÉ RENDU REUNION MAIRIE ASEP DU 20 OCTOBRE 2023

« Le Petit Robinson et l'ANAS:

Ce n'est pas Joinville-le-Pont qui finance le projet mais l'EPT. Le Maire est membre du jury pour le choix de projet. Il nous fait savoir que l'EPT n'avait voté pour la préemption du site que par une seule voix de majorité. Mais aujourd'hui de nombreux acteurs (Musées de Nogent, Saint-Maur..) cherchent à participer au partage des 1000 mètres carrés sur trois niveaux du bâtiment putatif, putatif car non encore présenté par exemple à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France puisqu'il se situe dans le périmètre classé du Pavillon Baltard. S'il est prévu pour être un ensemble muséal, il y a une forte compétition de chacun pour placer ses collections, la dernière étant proposée par Saint-Mandé pour accueillir celle d'Art Coréen du défunt Maire de Saint-Mandé, Pierre-André Vivien, avec de plus une donation financière conséquente à la clé. L'ASEP est opposée à cet espace « coréen » qui diminuerait la superficie dédiée à l'histoire des bords de Marne et du Petit Robinson. »

➤ CPTÉ RENDU REUNION MAIRIE ASEP DU 28 MARS 2024

« LE PETIT ROBINSON (Territoire)

Sous tutelle du Territoire, ce projet, d'une valeur de 12 M€ devrait durer de fin 2025 à 2027. Il consiste notamment en l'installation d'un Musée Intercommunal, avec restaurant, et centre touristique. 3 opérateurs ont été choisis ; 2 maisons pourraient être rachetées pour extension sur l'arrière.

L'ASEP demande quel type d'architecture est prévue : Une architecture contemporaine de trois ou quatre étages avec roof top. L'ASEP mentionne que l'architecte des bâtiments de France aura son mot à dire sur la façade sur Marne et qu'il serait dommage que le bâtiment défigure le paysage (Il est donné comme exemple le



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

bâtiment style musée de la résistance à Champigny qui défigure l'environnement) L'ASEP demande que des panneaux pour expliquer le projet aux Joinvillais soient affichés »

➤ PRESENTATION OFFICIELLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2024

« LE PETIT ROBINSON »

Projet de 12 M€ sous Tutelle Territoire. Les travaux vont durer de fin 2025 à 2027. Projet de construction d'un immeuble contemporain de 3 voire 4 étages avec Restauration, Musée intercommunal, centre touristique, ...

Les demandes de l'ASEP ont été les suivantes :

- Important d'avoir le point de vue des Bâtiments de France quant à la façade
- Attention à ne pas défigurer le paysage (exemple donné du musée de la Résistance à Champigny)
- Poser des panneaux d'information afin d'expliquer le projet »

➤ CPTÉ RENDU REUNION MAIRIE ASEP DU 18 OCTOBRE 2024

« LE PETIT ROBINSON »

Le concours d'architectes doit se terminer le 26 novembre prochain (l'EPT auditionnera les trois derniers groupements d'architectes retenus pour le projet).

Pas de planning défini pour la suite du chantier à ce jour.

L'ASEP demande à être informée des résultats, et qu'une communication soit faite aux Joinvillais détaillant ce futur projet (panneau sur le site, bulletin municipal...) »

➤ CPTÉ RENDU REUNION MAIRIE ASEP DU 07 FEVRIER 2025

« MUSEE / SITE PETIT ROBINSON »

Réaction première de l'ASEP : Le projet (environ 23 mètres de hauteur) est disproportionné par rapport à l'environnement et en particulier au bâtiment de « Chez Gégène ». Les retombées pour les Joinvillais restent discutables.

L'ASEP demande à ce qu'une réévaluation de la hauteur de ce projet (non encore engagé) soit prise en compte (baisse d'un, voire deux étages).

Selon la Mairie, ce projet, d'un coût de 22 millions d'euros, financé essentiellement par subventions, se veut emblématique et devrait renforcer l'attractivité de cette partie de Joinville. »

Réunion Mairie / ASEP du 28 novembre 2025



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

➤ PRESENTATION OFFICIELLE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 AVRIL 2025

« LE PETIT ROBINSON »

L'ASEP a demandé :

- Qu'une réévaluation de la hauteur soit prise en compte
- dans l'enquête publique relative aux modifications de droit commun, que les dispositions de l'article UX10 soit modifiées, à savoir :

ZONE UX2 ARTICLE UX10 Hauteur Maximale des constructions pour Joinville PAGE 66 :

La zone UX2 est en bord de Marne et en bordure d'un quartier pavillonnaire (zone UP)

Afin de préserver l'équilibre du quartier, et des bâtiments voisins (guinguette « Chez Gégène » entre autres) et sachant que c'est une zone inondable, nous recommandons de supprimer la phrase :

« Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux équipements d'intérêt collectif et services publics (EICSP) »

Et de la remplacer par : « **Concernant les EICSP, la hauteur sera limitée à 15 m** » »

➤ CPTE RENDU REUNION MAIRIE ASEP DU 17 JUIN 2025

« 3 – Projet de Musée sur le site du Petit Robinson »

Le permis est en cours d'instruction et devrait être délivré et affiché cet été.

Malgré l'emplacement du projet (proche Baltard, Zone inondable, ...), l'ABF a donné un avis favorable sans réserve. Il n'a pas été fait d'évaluation environnementale.

L'ASEP maintient sa position sur ce projet : Bâtiment trop haut et rappelle avoir demandé dans le cadre des modifications de droit commun du PLUI pour la zone UX2 concernant les EICSP une hauteur limitée à 15 mètres.

Mise en chantier du projet : la Mairie précise que les matériaux de construction seront acheminés par voie navigable et non par route.

Concernant le musée et ses collections : La Mairie nous informe qu'il sera prévu 1500 m² de surfaces dédiées aux expositions et indique cibler une fréquentation annuelle de 40 000 visiteurs.

Monsieur Rioussat rappelle l'historique des différents projets de musée « de la Marne » depuis 35 ans et regrette que ne soient pas prévus l'histoire du Petit Robinson, et celle de la batellerie dans la région : la Mairie



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

propose d'organiser une réunion de travail avec Monsieur Villette (futur directeur du musée) pour partager ces sujets. »

➤ @MAILING A L'ENSEMBLE DES ADHERENTS DE L'ASEP LE 28 AOUT 2025

« Nous vous informons que le projet de Musée en lieu et place de la guinguette « Le Petit Robinson » a fait l'objet d'un permis de construire N°PC 094 042 25 N0003 accordé par la Mairie le 13 août 2025.

L'ASEP analyse actuellement le dossier. Comme vous le savez, nous nous sommes déjà exprimés sur ce bâtiment, notamment sur sa hauteur inappropriée dans son environnement (22,5 mètres).

Ci-dessous, un extrait du dossier complet, qui est consultable en Mairie ou sur demande au service urbanisme. Vos remarques éventuelles seront les bienvenues (adresse mail : contact@asep-joinville.fr) ... »

➤ @MAILING A L'ENSEMBLE DES ADHERENTS DE L'ASEP LE 16 OCTOBRE 2025

« Nous vous invitons à consulter, en pièce jointe, un courrier important de notre président, relatif à un recours gracieux déposé par l'ASEP contre le permis de construire d'un pôle culturel, touristique, muséal et de loisirs quartier Polangis. »

Courrier en question :

« Chère Adhérente, Cher Adhérent, Nous vous informons que l'ASEP a déposé un recours gracieux auprès de la mairie de Joinville-Le-Pont le mercredi 8 octobre en recommandé avec AR, copie adressée au demandeur, Etablissement Public Territorial PARIS EST MARNE & BOIS, représenté par Monsieur CAPITANIO, Président Paris Est Marne & Bois. Ce recours, formulé conformément aux dispositions de l'article R 600-2 du Code de l'Urbanisme, concerne le permis de construire cité en objet relatif à la construction d'un pôle culturel, touristique, muséal et de loisirs sur les bords de Marne, et a pour objet une demande de retrait de l'autorisation faite par la Mairie de ce permis de construire, considérant ce projet non conforme aux règles d'urbanisme et portant atteinte à l'environnement paysager et urbain des bords de Marne. A noter que le permis de construire a fait l'objet de nombreuses réactions de la part de nos adhérents, et qu'aucune des remarques formulées par l'ASEP, dont en particulier sa hauteur démesurée et son impact environnemental n'ont été considérées. Nous vous tiendrons informés de la suite qui sera donnée à ce dossier. »

➤ @MAILING A L'ENSEMBLE DES ADHERENTS DE L'ASEP LE 14 NOVEMBRE 2025

« Comme nous vous l'avons annoncé le 16 octobre, l'ASEP a effectué un recours gracieux pour demander l'annulation du permis de construire du pôle muséal, projet démesuré de 23 mètres de haut, en lieu et place du PETIT ROBINSON. Ce permis de construire a été validé malgré les nombreuses inquiétudes sur son impact paysager et environnemental.

Les démarches sont coûteuses. Nous avons besoin de votre soutien pour cette action collective... »